

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2019

---

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 2083

présenté par  
Mme Rist

à l'amendement n° 1992 de Mme Tamarelle-Verhaeghe

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 5 BIS, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« ou »

insérer le mot :

« par ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.